



Commune de

La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, M. GUILBAUT Bernard, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. FRANCOIS Xavier, M. DUBOIS Victorien, Mme BEAUFORT Magalie et Mme PILLOT Marguerite

Absents : Mme MICHEAU Séverine, M. GOURBEAU Benjamin et Me BUTET Laetitia

Pouvoir : M. HERRIBERRY Dimitri a donné pouvoir à M. RAUX Samuel
M. JAMONNEAU Claude a donné pouvoir à Mme BREMENT-MARQUIS Monique

Secrétaire : M. FRANCOIS Xavier

Début de la séance à 20h33

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2016 :

Aucune observation

Vote : 12 POUR

DELIBERATIONS

→ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLECT 2015

Monsieur le Maire rappelle que le rapport du CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Commune suite aux dernières modifications des statuts.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT le 4 octobre 2016.

VOTE : 8 voix pour, 4 abstentions,
- Approuve ce compte-rendu

→ MODIFICATION STATUTAIRE DU SMEG : EXTENSION DU PERIMETRE

Monsieur le Maire nous fait part qu'au vu de la délibération de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val de Thouet du 12 octobre 2016 sollicitant l'adhésion au Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine pour la compétence assainissement non collectif et de l'avis favorable émis par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine par délibération du 28 octobre 2016, il y a lieu d'émettre un avis sur l'extension du territoire syndical et la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter d'étendre le périmètre de compétence du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val de Thouet.

VOTE : 12 voix pour
- Autorise cette extension de périmètre.

→ DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient d'inscrire des crédits au 2313 – opération 0129 / constructions vestiaires stade - pour mandater la note d'honoraires définitive.

En effet, il avait été prévu, au budget, la somme de 1 300 €, or la facture restante s'élève à 1431,66 €, il convient donc de faire un virement de 131,66 € soit 132 €.

Monsieur le Maire propose de procéder aux virements de crédit suivants :

- Décision n°1/2016

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
<i>DEPENSES</i>	
<i>021/2151 Réseaux de voirie</i>	<i>- 132.00 euros</i>
<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
<i>DEPENSES</i>	
<i>2313 / 0129 Constructions</i>	<i>+ 132.00 euros</i>

VOTE : 12 voix pour,

- Avis favorable à cette décision modificative.

→ DISSOLUTION DU BUDGET LES COUDRELLES

A la demande de la Trésorière, Mme NIVART-ONCHALO, Monsieur le Maire informe que le lotissement des Coudrelles n'a plus de parcelle à vendre, il y a donc lieu de clôturer ce budget.

VOTE : 12 voix pour,

- Approuve cette clôture de budget

→ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – NOUVEAUX TAUX ANNEE 2017

La Communauté de Communes a validé son taux à la baisse soit 10,70 % au lieu des 10,95 % de cette année. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce taux et de calculer la nouvelle cotisation de la TEOM pour les locataires de la commune.

Il est soulevé le problème sur le presbytère et de réfléchir à son devenir.

VOTE : 12 voix pour

- Donne un avis favorable à appliquer le taux de 10,70%.

→ PROJET DE DELIBERATION SUR LES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES ET MODIFICATION DES STATUTS SUR DIFFERENTS DOMAINES

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi Notre, les communes sont obligées d'harmoniser les compétences, ainsi les compétences qui étaient optionnelles deviennent obligatoires, à compter du 1^{er} janvier 2017. C'est pourquoi différentes délibérations sont présentées :

1) Projet de délibération du Conseil Municipal pour le reclassement de la compétence « Aménagement entretien et valorisation des sentiers de randonnée reconnus d'intérêt communautaire » au titre des compétences optionnelles et de la compétence « Création, aménagement et gestion des équipements et sites touristiques » au titre des compétences facultatives,

VOTE : 9 voix pour, 3 contre

2) Projet de délibération du Conseil Municipal pour le reclassement de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » au titre des compétences obligatoires,

VOTE : 12 voix pour

3) Projet de délibération du Conseil Municipal pour le reclassement de la compétence « Petite enfance, enfance, jeunesse » au titre des compétences facultatives,

VOTE : 8 voix pour, 4 contre

4) Projet de délibération du Conseil Municipal pour la prise de compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire »,

VOTE : 1 voix pour, 11 abstentions

5) Projet de délibération du Conseil Municipal pour la modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

VOTE : 4 voix pour, 4 contre, 4 abstentions

→ DELIBERATION POUR L'ENGAGEMENT DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire fait part de la réunion publique et des bons retours de cette réunion. Il rappelle que la totalité des travaux va durer 30 mois et sur la 1^{ère} tranche, la restauration générale du clocher extérieur et bras du transept, tranche 1/6, de l'église Notre-Dame de La Peyratte, va durer 14 mois.

Cette opération est évaluée à 400 000,00 € H.T. (montant subventionnable de l'opération) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 45 %, soit 180 000,00 €. Il est indiqué que 30% de cette somme sera versée à la signature du marché.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le programme de l'opération pour un montant de 400 000,00 € H.T. (soit 480 000,00 € TTC) et de solliciter l'aide financière de l'Etat, soit 180 000,00 €, sur le budget 2017.

VOTE : 12 voix pour,

- Avis favorable au lancement des travaux.

→ VALIDATION POUR LA REVISION ALLEGEE DU PLU

Par délibération en date en date du 01 07 2016, le Conseil Municipal de la commune de La Peyratte s'est prononcé en faveur de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme communal.

Afin de recruter un bureau d'étude pour assister la commune dans cette mission, une consultation a eu lieu. La commune a consulté plus de dix entreprises et une seule offre a été reçue et analysée avec le concours du Pays de Gâtine.

Monsieur le Maire annonce qu'il apparaît au vu du rapport d'analyse des offres que cette candidature, l'entreprise Environnement Conseil est satisfaisante. Le marché s'élève à 6 050 € HT.

Madame BREMENT-MARQUIS rappelle l'historique de cette affaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition du cabinet Environnement Conseil.

VOTE : 5 voix pour, 3 contre, 4 abstentions

- Avis favorable à ce choix d'entreprise

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ Rapport de M. Samuel RAUX – adjoint délégué à la commission voirie,

Monsieur RAUX Samuel annonce que les illuminations sont arrivées et vont être posées.

Il rappelle que les employés communaux ont effectués le curage des fossés, soit ¼ tous les ans selon le planning qui avait été défini.

De plus, il ajoute que les travaux Rue de la Touche ont été bien réalisés et que la Rue du Moulin à Vent va être mise à l'étude pour 2017, car une partie est en propriété privée.

Enfin, le recensement des panneaux de signalisation sont en cours.

- **Rapport de M. PROTTEAU Joëlle – adjoint délégué à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière**

Madame PROTTEAU Joëlle nous fait part que cinq tombes ne sont pas entretenues et que la démarche pour les récupérer est en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements de la Chorale « les Voix d'Autun » pour notre versement de subvention.
- Rappel du forum des élus organisé par la Communauté de Communes.
- Monsieur DUBOIS Victorien présente son projet pour la mare située au carrefour de la Rue des 4 Vents et du Moulin à Vent. Plusieurs propositions ont été émises dont celle de recréer les mêmes éléments qu'à la mare de la Valinière. Révision du projet.
- Monsieur le Maire informe qu'un second devis a été demandé à l'entreprise Pelletier pour la pose d'une borne à verre. Il s'avère être moins cher que l'entreprise Charrier. Cependant, Madame BREMENT-MARQUIS soulève que selon le code des marchés publics, il serait bien d'équilibrer nos demandes auprès de d'autres fournisseurs du secteur de La Peyratte.
- Monsieur le Maire nous fait part qu'une décision doit être prise concernant le puit provisoire au lotissement Les Belletières, tout comme le dossier de la Rue des 4 Vents pour le problème des avaloirs. L'assurance doit faire le point et doit reprendre contact avec la mairie.
- Madame PILLOT Marguerite nous donne compte-rendu de sa réunion sur « la thématique des compteurs et du réseau Linky ». Il en ressort que pour les habitants qui ont un compteur à l'intérieur de leur domicile, il n'y pas de problème, mais si les compteurs sont à l'extérieur, les administrés devraient installer une barrière ou autre moyen pour protéger le compteur.
- En fin de séance, dans l'assistance publique, Monsieur MARQUIS, est intervenu en précisant qu'il souhaiterait qu'une rencontre des entreprises de la Commune soit organisée.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 19 DECEMBRE 2016 A 20H30 A LA MAIRIE

FIN DE SEANCE A 23H05